



Centre-ville Nord

Mme F. DUMONT  
Adjoint à la sécurité  
En charge des Conseils de Quartier  
Secrétariat : Mme P. LAFABRIE  
04 98 11 25 63  
[p.lafabrie@ville-saintraphael.fr](mailto:p.lafabrie@ville-saintraphael.fr)

## Compte rendu de la réunion publique du 3 juin 2019

Personnes présentes :

### Personnes élues :

**Mr F. MASQUELIER** ; Maire de Saint-Raphaël, Mme J. CHIODI ; 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mr M. CHABERT ; Adjoint à l'urbanisme, Mme F. BADJI ; Chef de Cabinet, Mr T. TAPIERO ; Chargé de mission.

### Administration :

Mme B. FONTAINE ; commissaire divisionnaire, Mr L. RÉGNÉ ; DGS, Mr D. BOYÉ ; DGA, Mr JJ. PRETTE ; DGA, Mme AM. TRUJILLO. DGA, Mme C. BUTARD ; Directrice du bureau d'études, Mr X. GUYARD ; Chef du service urbanisme, Mr P. BRIDOUX-MARTINET ; Directeur du service Communication.

### Conseillers de quartier :

Mme PROCACCI, Mme Del Vitto, M. DARMONT, M. FIBIANI, M. GUEROULT, M. KEROULIN, M. ROSA.

### Ordre du jour :

- I. Présentation des rapports d'activités 2018 par les conseillers de quartier :
  - a. Commission environnement et cadre de vie
    - i. Requalification du XV<sup>ème</sup> Corps : rapporteur ; Mme DEL VITTO
    - ii. Lutte contre le bruit : rapporteur ; M. DARMON
    - iii. Déplacements piétons : rapporteur ; M. FIBIANI
      1. Dépôt sauvage d'encombrants, circulation trottoir
  - b. Commission urbanisme et aménagements
    - i. Projet hôtel Moderne : rapporteur ; M. ROSA
  - c. Sécurité routière-voirie-travaux routiers
    - i. Ralentisseurs XV<sup>ème</sup> corps : rapporteur ; Mme DEL VITTO
    - ii. Vélos et trottinettes sur les trottoirs : rapporteur ; M. ROSA

## Réflexions pour 2019/2020

### d. Commission urbanisme et aménagements

- i. Sauvegarde du patrimoine : rapporteur ; **M. FIBIANI**
- ii. Couverture de la Garonne : rapporteur ; **M. GUEROULT**
- iii. Devenir des tennis Baudino : rapporteur ; **M. FIBIANI**
- iv. Projet du bord de mer : rapporteur ; **Mme DEL VITTO**

### a. Commission environnement et cadre de vie

- Problématique des déplacements : rapporteur ; **M. ROSA**
- Animation : rapporteur ; **M. DARMON**
- Projet de zone à 30 k/h : rapporteur ; **M. DARMON**

### b. Sécurité routière-voirie-travaux routiers

- Réaménagement de l'avenue du XV corps : rapporteur ; **Mme DEL VITTO**
- Sécurité vitesse excessive : rapporteur ; **M. ROSA**
- Pistes cyclables et stationnement pour vélos : rapporteur ; **M. DARMON**
- Voisins vigilants et solidaires

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DES CONSEILLERS DE QUARTIER

### **Commission sécurité routière, voirie, travaux routiers Mme Del Vitto :**

Dans le cadre du réaménagement du XVème corps et face à la dangerosité des trottoirs de notre rue, nous sollicitons la réfection totale des trottoirs afin de faciliter l'accès aux poussettes et aux fauteuils roulants. Cela concerne : le réaménagement des trottoirs en face du cinéma, la pose d'un ralentisseur au niveau du passage protégé, un au niveau du XVème corps, un autre, avenue Camatte et enfin, un ralentisseur avenue de Verdun.

Nous savons qu'il y a un projet de vidéo protection en cours, nous sollicitons la présence d'une des caméras sur l'avenue du XVème corps.

M. le Maire indique, que la sécurité se décline sur plusieurs sujets : la sécurité relative au cadre urbain et par rapport aux aménagements que l'on peut avoir ainsi que tout ce qui est lié à la sécurité routière, bien que nous soyons en centre-ville. Il y a très souvent des demandes qui nous remontent afin d'améliorer la sécurisation des piétons, dans l'avenue du XVème corps, le trottoir avec le temps a pratiquement disparu à la fin de l'avenue. Il faut évidemment que dans chaque réaménagement ou réflexion concernant l'aménagement de l'espace public, la question de la sécurité soit incorporée, tout comme la question du handicap.

Vous avez fait parvenir certaines propositions, ces propositions sont remises à la personne chargée des Conseils de Quartier qui transfère les demandes auprès du service technique Municipal (CTM), ce dernier nous informe des délais de mise en œuvre concernant les aménagements prévus, réalisables sur du court terme, du moyen et du long terme.

Concernant la sécurité des biens et des personnes, nous avons mis en place un dispositif de vidéo protection, puisque c'était demandé par Mme la Commissaire, le Procureur de la République et le Sous-Préfet, cela permet de prévenir des infractions et cela permet d'élucider un certain nombre d'infractions qui ont pu se commettre. Une politique moderne de sécurité : évidemment il faut maintenir un nombre de présence physique aussi importante que ce que nous avons, on est la 2<sup>ème</sup> ville en France par rapport à la strate du nombre d'habitants après la ville de Cannes. La présence physique est maintenue, il est nécessaire d'avoir des patrouilles au plus près des citoyens. D'autre part il faut développer ce dispositif de vidéo protection dans le quartier du XVème corps.

Mme la commissaire, fait état de la baisse de la délinquance, il n'y a pas de problématique particulière sur ce quartier. Elle est modérée, on compte depuis le début de l'année, 200 faits, parmi lesquels seuls 58, ont été commis sur la voie publique. Le reste, ce sont des violences, des infractions financières. Il y a un faible nombre de vols avec violence (2), c'est toujours trop. Un faible nombre de cambriolages concernant essentiellement des commerces, des garages et rarement des habitations principales. Une dizaine de pickpockets y ont sévi depuis le début de l'année.

Pas de problème particulier en matière de sécurité routière, du fait de la configuration des lieux. Néanmoins les mesures de sécurité passives qui sont prises régulièrement améliorent grandement la sécurité routière.

Je me réjouis de l'extension de la vidéo protection, puisque le système de vidéo protection mis en place sur une première phase, concernait le centre-ville et l'hyper centre de Saint-Raphaël et on a bien fait d'attendre, vous avez désormais une technicité et une qualité, vue nulle part ailleurs, de tous les Centres de Supervision Urbaine (CSU), celui, mis en place à Saint-Raphaël est d'une grande qualité et particulièrement opérationnel du fait de la visibilité, ce qui nous a permis de résoudre à peu près 30 affaires depuis sa mise en place. Essentiellement des vols et des agressions sur le centre mais également sur le bord de mer.

Cela nous sera particulièrement utile cet été en matière de violence concernant la sortie des boîtes de nuit, des restaurants et des bars.

Une commerçante du XVème corps:

Signale une grande insécurité au XVème corps pour les piétons, plusieurs personnes âgées renversées, décès, vitesse excessive, demande de 2 ralentisseurs, sur cette ligne droite.

Mme la commissaire : pas d'accidents mortels ni graves ; depuis 5 ans, il faut relativiser la vitesse, on va effectuer de nouveaux contrôles de vitesse au XVème corps.

Monsieur le Maire : Pour répondre à votre question plus largement, concernant la politique de sécurité routière on a essayé d'avoir une politique globale, au-delà du XVème corps, on a délibéré en Conseil Municipal l'année passée. M Lemoine a été désigné délégué référent à la sécurité routière. Nous allons regarder sur l'avenue du XVème corps ce qu'il est possible d'envisager, nous avons évoqué les coussins Berlinois.

Nous avons effectué des aménagements devant le Touring avec des grands dos d'âne (un plateau) qui brisent la vitesse.

Il y a aussi la politique de prévention, mise en place dans les écoles, auprès des personnes ayant commis des infractions routières, il est tout aussi important de responsabiliser les gens et on ne prend absolument pas ceci à la légère. Tous les lieux identifiés comme étant accidentogènes, doivent être traités en priorité, les contrôles routiers sont faits tous les jours. Deux propositions pour le XVème corps : un aménagement et un renforcement des contrôles.

Mme Butard renseigne sur la réglementation concernant les plateaux. L'État a rédigé un décret en 1994, ce dernier impose des normes spécifiques y compris en termes de longueur. Une étude est établie au préalable afin d'évaluer les impacts sur l'écoulement des eaux pluviales, des distances autorisées par rapport à d'autres aménagements.

Un habitant fait état d'un endroit estimé dangereux se situant au coin de l'avenue de Valescure et de la rue de la Soleillette. Cet angle de rue est beaucoup fréquenté puisqu'il y a d'un côté la maison des associations. Sur le trottoir de la boulangerie, j'ai vu apparaître une marche, il semblerait que ce trottoir soit privé. Les Voitures s'y arrêtent, cela rend difficile la circulation piétonne. Les personnes avec poussettes sont obligées de marcher sur la

chaussée. J'ai discuté avec le commerçant, la marche a disparu, mais une terrasse et une brasserie sont apparues.

Madame Claire BUTARD : effectivement une partie du trottoir appartient au commerce, c'est privé, le problème est le suivant : les voitures qui stationnent devant la Boulangerie. Le service va faire des propositions.

M. Marion habitant rue du Stade est satisfait de l'aménagement sur l'avenue de Valescure. Cependant les passages piétons sont toujours au même endroit, rue du Stade ; il est impossible de traverser sur l'avenue de Valescure. Les trottoirs sont encombrés par des voitures au niveau des bars, elles débordent sur la chaussée. La vitesse est excessive, les haies de certains riverains débordent sur les trottoirs et certains poteaux de signalisation sont installés en plein milieu du trottoir.

Mme Butard : les passages pour piétons, je vois très bien la zone dont vous parlez, c'est récurrent, on nous le demande souvent. Une voiture légère met environ 30 mètres pour s'arrêter sur route sèche, sur route mouillée la distance augmente, sur l'avenue de Valescure, vous avez des véhicules de gros gabarits, des bus qui circulent, la distance vous pouvez la porter à plus de 50 mètres selon la situation, là où vous souhaitez traverser, on est en pleine sortie de virage, donc la distance de visibilité n'est pas suffisante pour qu'un véhicule puisse s'arrêter, le temps de réaction plus le temps de freinage fait que le véhicule n'aura pas le temps de s'arrêter et de voir le piéton.

Nous sommes sur une route départementale et un ralentisseur en sortie de virage est un danger pour les deux roues.

Une habitante de l'avenue Général Leclerc fait état de la dangerosité de la rue Charles Hatrel qui donne priorité à droite et à gauche. Rue Eugène Félix, la rue a été fermée, tout revient sur l'avenue Général Leclerc.

Mme Butard : nous avons fait appel à un bureau d'études, spécialisé en circulation, on compte le nombre de véhicules qui vont à gauche et à droite, on les chiffre, puis on étudie l'emprise foncière pour le giratoire en respectant les règles des côtes, ce sont des études

longues. Une fois réalisées, ces études seront portées à la connaissance des conseillers de quartier et on regardera ce qui est aménageable.

M Boyer : responsable de deux Conseils syndicaux, les Tamaris ainsi que les Impérateurs. J'habite au 171 chemin de la Lauve et dans la rue quelques véhicules roulent vite, pas tout le temps. Il est difficile d'estimer la vitesse. Entre le Lycée Saint Exupéry et le Rond-point Salvador Allende les voitures roulent vite également. Devant l'école maternelle Jean Moulin, il y a un non-respect du passage des piétons. Au niveau des Impérateurs, les véhicules heurtent fréquemment le mur de la résidence.

Monsieur le Maire demande un renforcement des patrouilles de police dans ce secteur.

#### **Commission environnement et cadre de vie Mme Del Vitto :**

On veut requalifier un quartier qui est vieillissant qui n'a pas été rénové depuis plusieurs années, et qui est devenu un peu triste. Donc constatant la réussite de ce qui a été réalisé au centre-ville, nous sollicitons l'embellissement du XVème corps et éventuellement la création d'un marché hebdomadaire. Notre quartier est très fréquenté, il y a de nombreuses personnes âgées, nous sommes entourés de deux écoles maternelles, d'une école primaire, il y a de nombreux passages piétons et de nombreuses personnes âgées ont des difficultés à se déplacer, nous avons sollicités des accès handicapés pour nos commerces parce qu'actuellement, il n'y en a pas. De nombreux escaliers sont sans accès handicapés.

Monsieur Le Maire : il y a toute une partie de votre question qui est parfaitement légitime, le quartier du XVème corps est un quartier populaire, au bon sens du terme, si vous me le permettez, c'est un quartier vieillissant et il est nécessaire d'y apporter de l'animation, de la vie et un certain nombre de réaménagements. Il est important d'avoir une logique touristique et investir un peu plus en termes de matériaux utilisés partout en ville. En revanche en terme d'aménagement, refaire des trottoirs avec des accès handicapés, on est sur le minimum.

Un autre sujet important concernant les immeubles de la Lauve, qui sont gérés par Var Habitat, nous avons rencontré avec Guillaume DÉCARD Conseiller Départemental, les représentants de Var Habitat, en leur demandant de nous proposer des investissements

immobiliers dans ce quartier. Si leur habitat se dégrade, ils vont avoir plus de problèmes pour percevoir leurs loyers et ils verront leur patrimoine se dévaloriser.

Mme Hauteur chargée du CCAS va s'occuper d'une cellule pour les jeunes, elle va proposer des animations.

Le service commerce avec l'association des commerçants est dynamique, il est important que les habitants proposent, nous fassent remonter des demandes, on doit avec la Culture pouvoir vous offrir des animations pour pouvoir vous faire vivre.

Pour le marché, M Iseppi y travaille. Les zones bleues contribuent à la non fermeture des commerces.

Lutte contre le bruit M Darmon : le bruit et la vitesse sont des problématiques récurrentes, comment résoudre ce problème ?

M Prette : les contrôles de bruits et notamment les bruits de cyclos se font régulièrement, il y en a plusieurs par mois, plusieurs infractions PV sont relevées, aux abords du lycée, rue Camatte, avenue de Valescure, on relève les bruits, il y a une problématique liée à une marque de moto Américaine, le bruit est marqué sur la carte grise, on a des sonomètres, le bruit ne dépasse pas les normes mais les graves sont importants, l'infraction n'est pas caractérisée, du 1<sup>er</sup> février au 21 mai 2019, 19 véhicules ont été verbalisés en contravention de 3<sup>ème</sup> classe pour des bruits gênants.

Mme Fontaine : le secteur le plus concerné, c'est Agay Santa-Lucia où nous effectuons régulièrement des opérations de contrôles du bruit. On pense tous que cela va être 87 décibels, or toutes les motos sont au-delà de 87 décibels, elles sont en infraction, curieusement vous avez une petite 125 cm<sup>3</sup> ou ils ont enlevé la calamine, le pot est débridé, ce qui va provoquer un bruit un peu métallique et pas énorme, quand on regarde la carte-grise et que l'on compare le bruit avec le sonomètre, cette moto est en infraction, c'est une amende, onéreuse avec immobilisation et obligation de changer le pot. Concernant les Harley Davidson, celles-ci sortent d'usine avec un nombre de décibels autorisé. Malgré le bruit impressionnant, la moto est en règle après le contrôle.

Un habitant : ne peut-on pas intervenir auprès des entreprises de jardinage qui effectuent leurs travaux entre midi et quatorze heures ?

Monsieur le Maire : nous travaillons actuellement sur un arrêté concernant la lutte contre le bruit sur toute la ville. Il faut prendre en compte les spécificités de chaque quartier et notamment par rapport aux travaux qui sont réalisés entre midi et deux. Sur le bruit il y a deux choses à distinguer, l'intensité du bruit, c'est la loi, pas de marge de tolérance, personne ne peut dépasser la norme maximale, quel que soit l'activité, et ensuite on peut avoir une réglementation pour diverses activités, cela peut être des tondeuses à gazon, ou les entreprises de travaux.

#### Problématique des déplacements des piétons :

M. FIBIANI fait état d'un relevé d'anomalies, qui démarre du boulevard Baudino à l'entrée de l'avenue de Valescure et le carrefour du Cerceron. A l'entrée de ce boulevard, des véhicules y sont stationnés en permanence. Les piétons ont un manque de visibilité pour traverser. Il signale les coffrets électriques qui débordent sur la chaussée ainsi qu'une rupture de chaussée et un trottoir qui se termine on ne sait pas où et qui reprend de l'autre côté de la rue. Un passage piéton signalé protégé serait-il envisageable ?

Monsieur Le Maire : c'est un quartier sur lequel nous allons porter une attention particulière dans la mesure où il va être envisagé, une construction de logements.

Mme. Claire BUTARD déclare qu'en termes d'aménagement, il va falloir anticiper afin de répondre aux futurs besoins. On a mis en place une application GRC (gestion relation citoyen), vous avez deux moyens d'y accéder, soit sur le site de la ville, soit vous téléchargez l'application qui s'appelle Saint-Raphaël, et en fait c'est un signalement instantané au service, soit d'un défaut de voirie, soit d'un défaut d'éclairage, c'est pour vous, un moyen plus simple de nous contacter. Pour nous c'est un gain de temps et un gain de réactivité parce que l'on a l'information instantanément, tous ces défauts vous pouvez nous les signaler de la GRC.

Projet de l'hôtel Moderne avenue du Général Leclerc ; M Rosa : suite au zonage du Plan local d'Urbanisme approuvé le 22 novembre 2018, cette rue a été classée en zone urbaine à destination d'habitats et de services, emprise non réglementée pour une hauteur limitée à



15 m, les contraintes sont : l'inondation, le bruit et le stationnement. Une opération a été menée en partenariat avec l'établissement Public PACA. La promesse de vente de cet immeuble a été signée avec le logis familial Varois en fin d'année 2018. Le projet porte sur la réalisation de 10 appartements.

Monsieur Le Maire : ce projet est un projet ancien, nous avons été vigilants car il y avait des projets qui étaient inadaptés au quartier. Le logis Familial Varois s'est déclaré intéressé pour 10 logements sociaux cela permettrait de remplacer cette verrière car cet hôtel est dangereux et délabré, en état de ruine. Il est important d'avoir des logements sociaux en centre-ville, permettant ainsi moins de transport. Cela peut concerner les retraités qui ont des faibles retraites, c'est pour cette raison que nous demandons des logements adaptés, dans certains programmes immobiliers, cela va favoriser les retraités et les familles mono parentales. Nous veillerons à ce qu'il y ait deux places de parking, vous verrez quelque chose de parfaitement maîtrisé.

Vélo et Trottinette sur les trottoirs ; Mr Rosa : fait état du nombre de trottinettes et vélos circulant sur les trottoirs rendant compliquée la déambulation des piétons. Que peut-on faire ?

Monsieur Prette : effectivement la loi sur la mobilité fait actuellement l'objet d'un débat à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Sur la ville de Saint-Raphaël, Monsieur le Maire a pris un arrêté interdisant la circulation des vélos, des trottinettes, sur les trottoirs. Et oui, nous verbalisons.

Commission urbanisme et aménagement, la sauvegarde du patrimoine :

Mr Fibiani dresse un portrait du patrimoine de Saint-Raphaël et cite les principaux sites classés : immeubles, église, menhirs... Ce dernier rappelle que Saint-Raphaël a été en premier lieu un village de pêcheurs avec une tradition maritime et demande à ce que soit prise une mesure de sauvegarde du pointu. Il souligne l'implication de l'association « Bateaux et Gréments de traditions » basé au club nautique, dans la restauration de ces bateaux et demande à la ville s'il n'y aurait pas un intérêt tout particulier en aidant la promotion et

l'extension des écoles de voile avec un matériel original et local comme les pointus et optimist.

Monsieur Le Maire : merci pour cette intervention qui est très riche, la protection et sauvegarde du patrimoine, c'est une évidence. Les villas « Belle époque » doivent être beaucoup mieux protégées, avec un classement et une sauvegarde renforcée. C'est ce que j'ai sollicité du Service Urbanisme. Aujourd'hui on veille à ce qu'il n'y ait aucune villa « Belle époque », d'art moderne qui ne soit remise en cause par la construction des immeubles modernes.

Monsieur Le Maire : les aides aux Associations de joutes sont maintenues, elles sont augmentées et il faut veiller à cela.

Un habitant : le littoral, les plages et autres sont en train de se réduire, d'un côté les marées les tempêtes. Aujourd'hui les plagistes augmentent leurs surfaces d'exposition au détriment de la plage.

Monsieur Le Maire : oui il y a un recul du trait de côtes qui concerne tout le littoral Méditerranéen, Monsieur Chabert nous représente d'ailleurs dans le syndicat des communes du littoral. Il y a encore des mesures extrêmement coûteuses, à un moment donné, et qui devront être prises en compte, si nous voulons conserver un certain nombre de plages. Les plages à Saint-Raphaël ne sont pas des plages naturelles, comme la plage du Veillat, et chaque année, nous avons un apport de sable, c'est année ce sera du sable blanc pour une meilleure esthétique de la plage. En 1880, la limite du Domaine Maritime, passait au milieu du Casino. Aujourd'hui il existe des Projets Européens qui peuvent nous aider dans le cadre du financement, à prendre ses mesures afin qu'il n'y ait pas ce recul permanent du trait de côte.

Quant aux plagistes, il n'y a pas plus de lot de plages ayant été attribués, que les années précédentes. Saint-Raphaël est une des villes qui compte le moins de concessions de plages, par rapport à tous les autres communes aux alentours. Il en existe 6, à Fréjus 13 et à Sainte-Maxime 20. On a 34 km de plage, donc, notre littoral est préservé.

En ce qui concerne les avancées par les plagistes on les voit de manière régulière et il n'y a pas de débordements. S'il y en avait, ils sont rappelés à l'ordre.

Un habitant : les cigarettes sur la plage est un fléau.

M Chabert : on installe chaque été des secteurs de plages non-fumeurs et des saisonniers distribuent pas moins de 2000 cendriers durant toute la saison estivale. L'érosion du trait de côte à Saint-Raphaël, bénéficie d'une étude Européenne financée à 100% pour prendre des mesures pour lutter contre le trait de côte.

Projet de couverture de la Garonne ou coulée verte : la couverture de la Garonne ou la coulée verte est restée longtemps en suspens, car cela représente un coût financier important. C'est un vrai projet qui pourrait redynamiser le centre Nord de la ville par un passage naturel de touristes et de locaux ainsi qu'une sécurité pour tous les piétons Raphaëlois. La couverture de la Garonne est un travail de réflexion, un prolongement naturel des Jardins d'Arménie, nous avons une esplanade très agréable, ce prolongement pourrait naturellement se poursuivre en entrée et sortie cyclistes et piétons, sur le marché Victor Hugo en plein essor actuellement. Un second débouché sur l'avenue Général Leclerc afin de dynamiser cette grande artère qui est délaissée par nos touristes et nos locaux, qui pourrait également emmener les gens sur le secteur de la vieille ville, peu de touristes vont sur la vieille ville, ils restent sur le secteur bord de mer, ils ont du mal à passer le pont et pourquoi pas le prolongement du XVème corps, qui pourrait ne pas délaissier ce quartier qui est proche du centre et du bord de mer, on a un quartier qui est trop loin et qui perd de sa valeur d'années en années. Cette couverture pourrait permettre une nouvelle économie, comme la location de vélo par exemple ou autre, ce projet est une suite logique au vu de l'augmentation des croisiéristes et des nouveaux arrivants sur la ville de Saint-Raphaël.

Monsieur le Maire indique qu'il y a une partie de la Garonne qui est déjà couverte, c'est possible de le faire, c'est tout ce qui concerne « les Jardins d'Arménie ». Comme on l'a évoqué, on souhaite mobiliser l'investissement public et le concentrer davantage sur certains endroits de manière à ce que ce soit beaucoup plus visible et beaucoup plus

cohérent. Sur le bord de mer nous avons déjà fait une partie, avenue Alphonse Karr et le Quai Albert 1<sup>er</sup>, on a commencé par-là, il y avait un ordre logique.

Il y a une logique, on connaît le coût de l'investissement : 1.5 millions par phase, on peut le budgéter.

Dans chaque quartier, on a entendu des demandes qui ont été faites à Agay la Place Gianetti, à Boulouris la zone commerçante, la Place Saint-Jean, l'Avenue Selosse Goujon.

En ce qui vous concerne il faudra que vous définissiez la priorisation de l'investissement public, on peut avoir des aides du Département, au cours d'une prochaine mandature. Plutôt que de faire des travaux un peu partout, nous souhaitons avoir un projet cohérent et cela peut être à cet endroit. Cela devra faire l'objet d'un débat public pour lancer des études afin d'entreprendre les travaux.

M Fibiani fait état du déplacement des Tennis Baudino sur le site de Roland Garros.

(Pour information : le projet de construction de logements à la place des tennis Baudino, sera présenté au Conseil de quartier de Valescure afin que les conseillers puissent se prononcer et donner leur avis. Cet avis sera affiché dans le bureau municipal de proximité.)

Monsieur Le Maire : c'est un projet de mon prédécesseur, mais c'est un bon projet pour la ville. Saint-Raphaël est une des villes qui comptait le plus grand nombre de terrains de tennis en France, ces terrains étaient peu utilisés.

Il y avait aussi la nécessité de construire des logements dans la mesure où nous sommes carencés. Nous sommes très lourdement pénalisés, car nous n'avons que 9 % de logements sociaux, par rapport à un objectif fixé par la loi de 25 %, donc nous devons construire un certain nombre de logements sociaux, sinon chaque année nous devons payer une amende de 2,7 millions d'euros sur un budget global de fonctionnement qui s'élève à 60 millions d'euros, soit 5 % du budget de fonctionnement.

Mr Rosa : Afin d'améliorer la sécurité routière dans le quartier des Iscles, vous avez évoqué la réduction de la vitesse à 30 km/h, sur l'ensemble du quartier, cette mesure pourrait-elle être complétée par la pose de ralentisseurs, des panneaux de signalisation ?

Mme Butard : à l'intérieur des voies de la zone 30 on doit réaliser des aménagements, on ne peut pas dépasser le 30km/h pour réduire la vitesse au maximum ce qui implique la création de chicanes et installation de coussins Berlinois.

Commission culture animation sport ; M Darmon : rappelle l'importance d'avoir une ville animée. Nous avons la chance d'avoir un Adjoint, M Iseppi qui organise de belles opérations. On a besoin d'avoir des projets de sorties, de cultures, de détente et je crois que la ville est très intéressante et motivée. On voit de plus en plus d'animations, le festival du livre, des pièces de théâtre.

Je voudrais revenir sur le projet de zone 30, c'est très important, cela va permettre un turnover beaucoup plus rapide des gens pour stationner. Le nombre de voitures augmente, la surface de la voirie est plafonnée et on améliore également notre cadre de vie, et je remercie Monsieur le Maire.

Monsieur Le Maire : on a créé 150 places en zone bleue, c'est limité à 1 h 30, les disques sont gratuits au centre culturel, gratuité également du stationnement le samedi sur la voirie et dans les Parcs de stationnements de 14 h à 18 h. La zone bleue a été créée pour les commerces, afin de permettre une meilleure rotation des véhicules. On a besoin de commerces de centre-ville, c'est une mesure que l'on va amplifier. La zone 30 est prévue pour favoriser le piéton, des réaménagements de voirie sont à envisager à travers le temps. Avec des réductions de voies, le piéton doit pouvoir circuler n'importe où. Nous allons étudier ce projet qui sera soumis aux habitants des zones concernées.

Fin de séance